



Canal de Bonrepos

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 10

JUIN 2013

Canal de Bonrepos n°10



N° 10

JUIN 2013

SOMMAIRE :

MOT DU MAIRE	p. 3
RIQUETOIS, RIQUETOISES	P. 3
ACTUALITES VILLAGE	P. 4-5
ACTUALITES URBANISME	P. 6-7
BUDGET 2013	P. 8-9
ACTUALITES CHÂTEAU	P. 10-11
ASSOCIATIONS	P. 12
INFOS PRATIQUES	P. 14-15

*Retrouvez l'actualité de notre Commune sur le site internet
www.bonrepos-riquet.fr*

Mot du Maire

Chères Riquetoises,
Chers Riquetois,

Nous avons connu un début d'année aussi gris que pluvieux. Entre le 1 janvier et le 31 mai 2013 il aura **autant plu que toute l'année 2011**. Un record. Mais ne désespérons pas, le mauvais temps ne peut se poursuivre encore six mois durant. La sécheresse est d'ailleurs à redouter pour les mois qui viennent, accentuant encore un peu plus les difficultés rencontrées notamment par nos agriculteurs suite aux récentes intempéries.

Nous arrivons aussi au temps des bilans pour notre équipe municipale. Nos commissions ont été à pied d'œuvre afin que nous tenions nos engagements et engageons nos prin-

cipaux projets, tels que l'élaboration du **Plan Local de l'Urbanisme (PLU)**. Grâce aux travaux assidus de la commission PLU, nous avons pu finaliser le mois **dernier le nouveau PLU avant qu'il soit** approuvé par le Conseil Municipal.

Le projet de valorisation du Château connaît également une avancée majeure, **par l'élaboration d'un projet concret de développement**. Le Conseil Municipal **réfléchit actuellement à l'évolution du** portage du projet et à son transfert à la Communauté de Communes. Ce projet mérite des investissements plus conséquents qui ne peuvent être engagés par notre seule collectivité.

Une évolution notable concerne la voirie municipale. La route de Pierre-Paul Riquet devient une voie départementale, **ce qui diminuera d'autant la longueur** des voiries communales à entretenir. Le

parking municipal, aménagé pour le confort des Riquetois, connaît actuellement ses derniers aménagements par le **bitumage de ses voies d'accès**.

Nous avons été contraint de réviser par **une légère hausse l'imposition locale en raison de l'accroissement du coût de la** vie. Toutefois, notre Commune reste en deçà de la moyenne départementale en termes de taux.

D'autres projets sont et seront soutenus cette année.

Je reste avec mon équipe au service de **l'intérêt général jusqu'à l'échéance de** mars 2014.

Bonnes vacances et bon été à tous.

Le Maire, Jean-Paul MARONESE

Riquetoises, Riquetois

Une avancée significative :

Suite à des demandes de plus en plus fréquentes de mise à disposition du château et de son orangerie d'une part, de l'amélioration d'accès de certaines zones du domaine par les bénévoles du Syndicat d'Initiative d'autre part, et dans l'intérêt général de la commune, le conseil municipal va prochainement autoriser l'ouverture partielle du domaine du château à la location au public. Un contrat de location en cours d'élaboration engagera le locataire envers la Mairie. Les modalités de ce contrat seront disponibles ultérieurement en Mairie et/ou sur le site Internet de la commune.

Contrat de location:
Espaces du domaine du Château de Bonrepos Riquet
Ouverts à la location

Synthétiquement :

Les zones qui seront en principe accessibles seront : Cour Ouest, Terrasses Sud, Cour Est et Orangerie

Pour des raisons de sécurité, les zones en principe inaccessibles seront : **les Communs, le Château et le parc boisé très dégradé.**

Ces espaces seront strictement destinés à l'organisation d'événements familiaux ou récréatifs et à but non lucratifs : mariages, baptêmes, repas de famille, anniversaires, réunions, colloques, ... Aucun droit d'entrée payante ne pourra être perçu par le locataire, et aucun commerce ne pourra être établi lors de la dite location.

Pour des raisons d'organisation notamment vis-à-vis du Syndicat d'initiative qui gère les visites guidées, la réservation des espaces du château devra être effectuée avant l'événement, dans un délai qui sera fixé par le conseil municipal.

Les tarifs seront fixés par le conseil municipal et seront inclus au contrat.

Dès que le contrat de location sera défini et approuvé par le conseil municipal, nous vous en informerons.

Le conseil municipal

NOUVEAUX HABITANTS

Nous accueillons cette année dans notre Commune :

Mr ALTINIER Nicolas et Mme MURAT Marie
Mr et Mme ALTINIER Olivier
Mr DOUCET Nicolas et Mme CAPELLE Ghislaine
Mme PIERRAR DE CAUNES Anne
Mr SAVI Jean-Michel et Mme SIGNOREL Laurence

NAISSANCE

Bienvenue à

TAUZIN Alais, Françoise, Louise née le 17 novembre 2012

VENTE AU PUBLIC DU BOIS DU CHÂTEAU

Comme déjà mentionné dans le journal communal numéro 2 de décembre 2008, et pour améliorer et renforcer l'information

Le bois coupé dans le parc du château par les bénévoles du Syndicat d'initiative lors des opérations de débroussaillage est mis en vente au public.

Les modalités pour obtenir du bois coupé sont les suivantes :

Les personnes intéressées par l'acquisition de bois coupé, doivent en faire la demande auprès du Syndicat d'initiative de Bonrepos Riquet tél : 05 61 16 16 18

Le retrait du bois coupé s'effectuera en accord avec le Syndicat d'initiative, que les 1^{er} samedis de chaque mois lors des interventions du syndicat d'initiative au château. Un représentant du Syndicat d'initiative accompagnera le demandeur.

Le demandeur prendra le volume de bois en accord avec sa demande ; celle-ci ne pourra excéder un nombre de stères par an, qui sera fixé prochainement par le conseil d'administration du syndicat d'initiative.

Le demandeur s'engage à prendre le bois tel qu'il est coupé, sans trier les essences ni les tailles des bûches fendues ou non. Il assure lui-même le chargement dans ses propres moyens de transport. Ces coûts de transport sont à la charge de l'acheteur.

Le retrait du bois coupé s'effectuera en premier lieu sur le point de stockage accessible près des communs. En cas de rupture de stock sur ce point, le retrait du bois coupé dans le parc ne sera autorisé que si les conditions météorologiques le permettent. Les allées détrem-pées ne permettent pas un accès permanent. En cas de stock global insuffisant par rapport au besoin, le demandeur ne pourra pas recevoir le volume souhaité, ni exiger du Syndicat d'Initiative de satisfaire sa demande.

Les tarifs du stère seront fixés prochainement par le « Syndicat d'initiative » .

Yvon Martin

ACCESSIBILITES AUX PERSONNES HANDICAPEES

ERP : Etablissements Recevant du Public

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Bilan sur l'évaluation des accès à tous aux établissements public :

L'association ECTI (Entreprises Collectivités Territoriales Insertion) « association loi 1901, reconnue d'utilité publique » chargée d'établir les diagnostics pour chaque commune de la communauté de communes, a effectué une revue détaillée des établissements publics de Bonrepos Riquet, Afin d'identifier et de classer toutes les non conformités en rapport avec les accès aux handicapés, quelque soit le type d'handicap. (rappel des ERP de Bonrepos Riquet: la mairie, la salle des Fêtes, l'église, le cimetière, le château (parc et bâtis: communs, château et orangerie) et la place publique).

L'association ECTI est également venue en soirée faire des mesures d'intensité lumineuses de nos établissements et zones communes extérieures.

L'association ECTI vient de fournir début juin, son rapport d'évaluation de notre commune et son diagnostic.

Le tableau ci-dessous synthétise les 64 non conformités détectées et classées par niveau de gêne.

		mairie	salle des fêtes	cimetière	église	château	total par niveau
niveau 1	ordinaire: gêne mineure, perte de temps pour les personnes	2	3	1	3	7	16
niveau 2	préoccupant: gêne importante; pas d'accès à tous les services	4	1	3	3	6	17
niveau 3	intolérable: accès impossible en autonomie: Danger Incontournable	9	7	3	1	11	31
total		15	11	7	7	24	64

La commune se doit de prendre en compte les non conformités listées dans le rapport, et d'engager en principe la mise en œuvre des travaux nécessaires pour corriger et effacer ces non conformités avant fin 2014.

Dossier à suivre.

PAVE

Par ailleurs la communauté de communes C3G est dans l'obligation de faire faire par commune, une évaluation complète de l'état des voiries : Loi 2005-102 du 11/02/2005 sur le handicap et décret N° 2006-1657 pour :

- mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité,
- définir des priorités et des choix techniques en concertation avec les usagers qu'ils soient des personnes à mobilité réduite ou des commerçants,
- mettre en place une programmation.

Accès sur Internet: « www.certu.fr ; ville accessible à tous ».

Un organisme dûment agréé devra être sélectionné par appel d'offre pour effectuer ses évaluations et rédiger les diagnostics par commune.

Le coût de cette opération devra probablement être budgétisé par la communauté de commune et les travaux indispensables qui seront identifiés dans les diagnostics devront être impérativement être débutés avant le 31 décembre 2014.

Dossier également à suivre.

Yvon Martin

Conseiller municipal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme « Un dossier qui s'achève positivement »

Le conseil municipal en séance du 19 juin 2013 a voté et approuvé le PLU de la commune de Bonrepos Riquet. Le Plan Local d'Urbanisme ainsi approuvé sera mis à disposition pour consultation du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. Il deviendra exécutoire dès sa transmission en Préfecture et dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité obligatoire que la commune se doit d'accomplir.

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

Historique du PLU:

Mars 2009 : lancement de la révision du Plan d'Occupation des Sols « POS » en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme « PLU »

Décembre 2009 : choix du bureau d'études devant réaliser le PLU « Cabinet INTERFACES+ »

Janvier 2011 : validation du pré-PADD « Projet d'Aménagement et de Développement Durable »

Janvier Février et Mars 2012 : validation PADD, concertation et réunion publique

Juin 2012 : arrêt et dépôt en préfecture du dossier PLU

Octobre 2012 : réponses des PPA « organismes Personnes Publiques Associées »

Mai 2013 : Enquête publique

Juin 2013 : approbation du PLU

Informations sur l'enquête publique qui s'est déroulée au mois de mai 2013.

Le rapport du commissaire enquêteur désigné par la préfecture a été remis en Mairie. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, avec quelques recommandations, qui ont été analysées avec le bureau d'études Interfaces+.

Point sur l'évaluation de l'assainissement collectif:

La commune n'est pas desservie actuellement par un réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Les constructions existantes sont équipées de systèmes de traitement autonomes, avec rejet des eaux dans les exutoires du milieu naturel ; en général les fossés à ciel ouvert et quelques uns busés.

Au cours de la révision du PLU, des études d'approche de faisabilité techniques et financières pour la mise en place d'un assainissement collectif communal a été exigé et réalisé. Ces études ont conclu à la faisabilité technique de ce système d'assainissement collectif, mais aussi à de très important frais d'études et de travaux.

La situation fragile des finances de la commune qui conseillait une pause dans les investissements futurs, a conduit le conseil municipal à donner un avis défavorable aux études (coût des études détaillées : supérieur à 30 000 euros), et par conséquent à ne pas réaliser un réseau d'assainissement collectif. (estimation du coût de réalisation de 673 000 euros à 927 800 euros en fonction du type de passage de réseau, la part communale étant estimée de 428 145 euros à 596 450 euros, la différence étant les subventions d'équipement).

Le principe d'assainissement retenu reste donc celui d'installations autonomes individuelles, sauf dans le cas d'opérations d'aménagement d'ensemble des nouvelles zones constructibles où sera imposée la mise en place de systèmes d'assainissement regroupés. Ces nouvelles zones sont identifiées dans le PLU : Zone « Montplaisir » et « En Roudiés ». Ce principe d'assainissement soit autonome, soit regroupé a été validé par le SCOT Nord Toulousain durant l'élaboration du PLU.

Yvon Martin Responsable commission PLU

Ci-après les conclusions du commissaire enquêteur consultables en mairie, extraites de son rapport :

<p>L'évolution du POS de la commune de Bonrepos-Riquet et sa transformation en PLU est devenue inévitable pour permettre l'instruction des futurs dossiers d'autorisation d'occupation des sols.</p> <p>Cette transformation sera réalisée dans le cadre d'un projet politique (PADD) élaboré en concertation avec le public et les Personnes Publiques Associées.</p> <p>Le PADD associé au projet de PLU se décline autour de quatre objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages et les espaces naturels. - Permettre le maintien et le développement des activités agricoles. - Maitriser le développement urbain. - Prévoir l'amélioration des équipements et services. <p>A l'examen des éléments qui constituent le projet de PLU on constate que l'application de l'ensemble des mesures proposées permet bien d'atteindre les objectifs déclarés.</p> <p>La compatibilité du projet de PLU avec le SCOT Nord-Toulousain et les autres documents d'urbanisme et le respect des aspects environnementaux ont été pris en compte conformément aux textes en vigueur et se retrouvent dans les différents documents du PLU (PADD, rapport de Présentation et Orientations d'Aménagement).</p> <p>L'ensemble des documents du PLU exprime clairement la volonté de la commune de protéger les milieux naturels présents sur son territoire et de prendre en compte les zones d'intérêt patrimoniaux.</p> <p>Les règles de concertation, ont été respectées et des réponses ont été apportées aux questions posées. Des aménagements ont été réalisés en fonction des possibilités et sans déformer l'esprit du PLU.</p> <p>Les Personnes Publiques Associées ont été consultées et des réponses ont été apportées aux remarques et aux avis formels.</p> <p>Le déroulement de l'enquête publique, ainsi que la publicité et l'information prévues, ont été réalisées correctement.</p>	<p>Le public a eu la possibilité de s'exprimer à l'occasion des quatre permanences proposées, ainsi que par courrier et sur le registre de l'enquête.</p> <p>Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus</p> <p><i>J'émet un AVIS FAVORABLE à la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bonrepos-Riquet.</i></p> <p>Je propose les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager la rédaction du règlement du PLU pour permettre la constructibilité de la parcelle 450. - Préciser, sur les documents graphiques, les emprises nécessitées par la réalisation de l'aire de retournement prévue sur l'emplacement réservé n°4. - Améliorer la visibilité sur les documents graphiques de l'emprise de la voie rapide A680. <p>Dressé à Saint-Orens-de-Gameville le 7 mai 2013 par le Commissaire Enquêteur soussigné pour servir et valoir ce que de droit.</p> <p style="text-align: right;">François Manteau</p> 
---	---

SPANC*

*Service Public Assainissement Non Collectif

Installations Existantes

Depuis trois ans les contrôles des installations d'assainissement autonomes chez les particuliers, se déroulent au sein de la communauté de commune « C3G ».

C'est l'organisme VEOLIA qui est chargé d'effectuer ces contrôles techniques. Actuellement cet organisme effectue les contrôles dans les communes suivantes : Garidech, Montpitol, Paulhac et Verfeil.

Les contrôles techniques pour les installations autonomes de la commune de Bonrepos Riquet devrait s'effectuer courant 1er semestre 2014.

Installations neuves « permis de construire »

De nouvelles directives sont obligatoires lors d'un dépôt de permis de construire. Une attestation «document PM12 » relative à l'assainissement devra impérativement être associé lors du dépôt de permis de construire à celui-ci, et devra avoir reçu un « Avis Favorable» pour que l'instruction du permis de construire puisse se poursuivre. Sans ce document en accompagnement et sans avis favorable, le permis de construire sera automatiquement refusé.

Ce dossier PM12 est instruit par le SPANC : service de notre communauté de commune.

Yvon Martin Responsable de commission PLU

BUDGET 2013

BUDGET MAIRIE 2013	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Charges à caractère général	35 944.98
Charges de personnel	45 294.00
Autres Charges gestion courante	51 585.00
Charges financières	15 815.56
Résultats reporté	12 127.46
TOTAL	160 767.00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Produits des services	5 980.98
Impôts et taxes	123 324.02
Dotations et participations	29 998.00
Autres produits gestion courante	1 464.00
TOTAL	160 767.00

BUDGET MAIRIE	
DEPENSES INVESTISSEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Immobilisations incorporelles	5 433.51
Immobilisations corporelles	2 246.69
Opérations équipement	73 311.46
Remboursement Emprunt	10 790.54
Reste à réaliser	1 181.58
TOTAL	85 283.58

RECETTES INVESTISSEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Subventions d'investissement	4 642.14
Dotations fonds divers réservés FCTVA- TA	6 208.21
Solde d'exécution reporté	74 433.23
TOTAL	85 283.58

BUDGET CHATEAU 2013

BUDGET CHATEAU 2013	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Charges à caractère général	23 300.00
Charges de personnel	40 300.80
Autres Charges gestion courante	2 500.00
Charges financières	1305.20
Résultats reporté	
TOTAL	67406.00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Produits des services	58 972.80
Produits exceptionnels divers	8433.20
TOTAL	67406.00

DEPENSES INVESTISSEMENT CHATEAU	
Libellé	Montant (en euros)
Opération d'équipement (les communs)	33165.23
Remboursement emprunt	29 928.71
Solde d'exécution reporté	28 241.33
TOTAL	91 335.33

RECETTES INVESTISSEMENT CHÂTEAU	Montant en euros
libellé	
Dotations fonds divers (FCTVA-TA) excédents fonctionnent	34 850.96
Autres subventions diverses	56 484.37
TOTAL	91 335.33

CCAS 2013	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Charges à caractère général	23 300.00
Charges de personnel	40 300.80
Autres Charges gestion courante	2 500.00
Charges financières	1305.20
Résultats reporté	
TOTAL	67406.00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Produits des services	58 972.80
Produits exceptionnels divers	8433.20
TOTAL	67406.00

2008/2013 : Cinq ans déjà !

En juillet 2008, nous ouvrons pour la première fois au public le Château de Bonrepos dans le cadre de visites exceptionnelles. Cette initiative municipale avait été rendue possible grâce à une mobilisation généreuse des Riquetois et Riquetoises, qui furent les premiers bénévoles à s'investir pour la valorisation du Château de Bonrepos-Riquet. Cette Opération « A vos débroussailleuses citoyens » du 7 juin 2008 restera dans les mémoires de celles et ceux qui y ont pris part, tant l'émotion fut au rendez-vous.

De cet élan est né le Syndicat d'Initiative de Bonrepos-Riquet en 2010, aujourd'hui fédéré en commissions et fort de près de 120 bénévoles, venus de tous horizons. Le Syndicat met en valeur, jour après-jour, le site par la mise en œuvre de chantiers de restauration et par l'accueil du grand public au Château dans un cadre festif et saisonnier.

Se remémorer les débuts de cette belle aventure humaine est le plus sûr moyen de dresser un état concret du chemin déjà parcouru. On peut d'ailleurs dire que les avancées enregistrées sont considérables au regard des moyens financiers et humains très limités à la disposition de la Commune de Bonrepos-Riquet. Nous accueillons maintenant chaque année plus de 8000 visiteurs avec des visites de groupes en constante augmentation et la notoriété du site avec deux reportages sur une chaîne de télévision nationale ne cesse de grandir.

Ce bilan amène naturellement à envisager les perspectives d'avenir pour le Château et les structures qui l'accompagnent.

Nous évoquions dans le précédent numéro du *Canal de Bonrepos* l'achèvement d'une phase d'étude cruciale pour la connaissance du site et pour la définition du projet culturel et touristique visant à le promouvoir. De cette étude, émerge l'évidence de faire évoluer le mode de gestion du site afin de le rendre plus dimensionné à l'ampleur du projet.

La Municipalité travaille cette année dans cette perspective et associe à ses réflexions la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, qui pourrait être demain la gestionnaire du Château. Les évolutions envisagées visent aussi à venir renforcer l'action associative, si fleurissante au Château de Bonrepos-Riquet.

Cette réflexion de fond sur le devenir du Château n'amenuise pas nos actions de valorisation et de promotion. Grâce à ses nombreux et motivés bénévoles, le Syndicat d'Initiative propose pour cette saison estivale une large ouverture au public.

Nous entamons cette année un virage décisif pour l'avenir du Château de Bonrepos.

A nous de l'engager en fédérant toute les bonnes volontés.

Philippe SEILLES Président de la Commission Château

Président du Syndicat d'Initiative de Bonrepos

Le beau temps a été de la partie pour cette 6e édition des Festivités de Riquet (15 et 16 juin derniers).

La fête a été belle de l'aveu des visiteurs, ravis de leur découverte du Château de Bonrepos-Riquet. Le repas dans l'orangerie, le feu d'artifice, l'après-midi théâtrale du dimanche dans l'orangerie (durant laquelle se sont produits des élèves du collège de Verfeil), autant d'animations qui ont été rendues possibles grâce à la forte mobilisation des bénévoles, sans quoi rien n'aurait été possible.

Malheureusement, la fréquentation (1200 visiteurs environ) fut relativement faible. En première analyse on peut penser que le très beau temps du week-end, si rare actuellement, aurait pu pousser le public vers d'autres horizons.

Nous sommes toutefois satisfaits de la qualité de l'organisation, de la programmation et du retour très positifs des visiteurs. C'est tout cela qui nous fait avancer.

Philippe SEILLES Président de la Commission Château

Président du Syndicat d'Initiative de Bonrepos



UNE PUBLICATION SUR LE CHÂTEAU

Le Château de Bonrepos-Riquet peut être à présent découvert par la lecture d'un ouvrage qui lui est consacré. *Bonrepos : château et jardins des Riquet* est une publication collective, fruit d'une collaboration scientifique engagée depuis 2008. Elle a bénéficié du soutien éditorial du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (parution aux éditions Patrimoines Midi-Pyrénées).

Bonrepos : château et jardins des Riquet est vendu à l'accueil du Château au prix de 8 euros et il est disponible en Mairie sur demande.



COMITE DES FÊTES

Cette année la fête locale aura lieu les 20 et 21 Juillet.

Au programme :

Concours de pétanque Samedi et Dimanche

Animations pour les enfants sur la place du village

Repas champêtre animé par

l'orchestre d'André Luc le Samedi soir

l'Orchestre " les frangins " passera le dimanche en notre compagnie.



Nous vous attendons nombreux ce Week - end là afin de partager des moments de convivialités.

La Présidente - Caroline Seilles

GROUPEMENT PAROISSIAL

Moments forts

Le 23 avril une centaine de personnes a assisté à la messe des Rameaux au cours de laquelle, pour la 3^{ème} **année consécutive, le Père Desrozier et le Père Boyer ont distribué le sacrement des malades.**

Catéchisme

Les 10 & 17 avril le village a accueilli pour la retraite des Premières Communions tous les enfants du Doyenné entourés de nos deux prêtres et de leurs catéchistes.

Fête du 15 août

Cette année encore nous devrions fêter l'Assomption à Bonrepos avec la traditionnelle procession dans le parc du château et la messe avec la bénédiction des enfants.

Travaux

Au cours de février et de mars un problème électrique avait rendu muette notre église. Heureusement Bonrepos a retrouvé toutes ses cloches pour Pâques.

Nous vous rappelons que vous trouvez sur les 2 panneaux installés sous le porche de l'église les horaires des messes, les coordonnées de nos 2 prêtres et les principales informations relatives à la vie du Doyenné.

FOYER RURAL

Dans le dernier Canal de Bonrepos, nous annonçons une petite surprise aux très jeunes Riquetois. Ce fut donc l'arrivée du Père Noël avec ses cadeaux après un loto et un goûter pour la quarantaine d'enfants présents.

Devant le succès de cette animation, nous comptons récidiver le 14 décembre 2013. D'ici là, nous serons présents à la buvette lors des différentes manifestations du château.

Nous organiserons le traditionnel repas des voisins qui aura lieu le 28 juin en soirée (nous avons commandé le beau temps à la météo). Par ailleurs, de nouveaux projets sont en cours pour animer un peu plus la vie de notre village.

Bien sûr nous n'oublierons pas de parler des "doigts de fée", encore plus nombreuses cette année. **Elles termineront d'ici peu leur saison après avoir réalisé comme toujours de superbes œuvres.**

Le Président André PANTALACCI

RANDONNEES, PATRIMOINE, PRODUITS LOCAUX

La commission « Environnement Tourisme et Communications » de la Communauté de Commune des Coteaux du Girou : C3G, a maintenant validé les différentes plaquettes de toutes communes :

Echappées belles : randonnées, ballade

Patrimoine

Hébergement/Gites, Restaurants, et produits du terroir.

Ces plaquettes vont être éditées et seront prochainement disponibles en Mairie, sur site Internet et au Syndicat d'initiative de Bonrepos Riquet. Initialement, il n'était prévu d'éditer que des plaquettes « Randonnée ». Les plaquettes : Patrimoine, Hébergements, Restaurants et Produits du terroir sont à l'initiative des élus de la commune de Bonrepos Riquet qui participent à la commission « Environnement Tourisme et Communications » de la Communauté de Commune des Coteaux du Girou : C3G.

Echappée belle: Bonrepos Riquet

Le chemin proposé et retenu entre Verfeil et Bonrepos Riquet sera balisé, pour assurer un parfait guidage. (fléchage de couleur jaune)

Patrimoine: Bonrepos Riquet : La fiche décrit systématiquement le Château de Riquet, la genèse du Canal du Midi et l'Eglise Saint-Loup.

Hébergement, Gites, Restaurants, Produits locaux du terroir :

Un gîte rural sur notre commune est également répertorié :

Nom du gîte: Ô bon repos de RIQUET

Adresse: Lieu dit En Caumont - 163 rte du Ramel - 31590 Bonrepos Riquet

Contact: Christel Joanny-Spada tél: 06 12 46 14 20



Mairie de Bonrepos-Riquet



Coordonnées secrétariat de Mairie :
 05 61 35 68 90
 mairie.bonrepos.riquet@wanadoo.fr
 www.bonrepos-riquet.fr
 Ouverture au public :
 Le mardi et le jeudi : 13h30-17h
 Le samedi : 9h-12h

Appels d'urgence :

Gendarmerie : 17
 Pompiers : 18
 SAMU : 112

Location de la salle des fêtes, mode d'emploi :

Description : Salle de 140 m², mobilier (chaises et tables),
 cuisine équipée, sanitaires

Tarifications :

Du 1^{er} avril au 31 octobre : **200 euros (tarif extérieur), 70 euros**
(tarif réservé aux résidents de la Commune)
 Du 1^{er} novembre au 31 mars : **230 euros (tarif extérieur), 90 euros**
(tarif réservé aux résidents de la Commune)

Noël/Saint-Sylvestre : 300 euros

Montant de la caution salle : 500 euros

Montant de la caution ménage : 150 euros

Assurance à contracter pour la durée de la location :
 responsabilité civile générale et risques de dommages matériels
(attestation à remettre lors de la remise des clés)

Ordures ménagères & déchetteries

Ramassage Ordures ménagères : Jeudi matin

Ramassage collecte sélective : Vendredi (semaine impaire)

Déchèterie de Verfeil :
ZA Route de Puylaurens
Tél : 05 34 27 53 97

Horaires :
Lundi et jeudi : fermé
Mardi - mercredi - vendredi et samedi : 9h-12h /14h-18h
Dimanche : 9h-16h30

Déchèterie de Garidech :
RN 88 - La Garrigue
Tél : 05 34 26 91 37

Horaires :
Mardi - jeudi et jours fériés : fermé
Lundi - mercredi - vendredi - samedi : 9h-12h/14h-18h

IMPORTANT

L'accès des déchetteries est réservé à tous les particuliers du périmètre DECOSSET, pour un volume maximum de 5m3 par jour et par usager, et à un seul matériel informatique (1 clavier + 1 unité centrale + 1 imprimante).

Seuls sont admis les véhicules légers éventuellement attelés d'une remorque et les fourgons tôlés d'une largeur inférieure à 2,25 mètres d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes et non attelés.

Pour des raisons de sécurité, les modalités d'acceptation des véhicules pick-up sont à l'étude, de même que la longueur admise.

Nos artisans & sociétés

Assistants maternelles

S. ALTINIER
Tél : 06 71 82 92 23
I. AMEN
Tél : 05 61 35 66 54

Courtier en prêt immobilier
J. RODRIGUEZ
Tél : 0561358140
06 07 11 16 84

Commerce par internet de linge ancien
CAPITOU DUHAUTOIS M.
06 08 42 07 88

Communication
A. PONS
Tél : 05 61 09 25 42

Electriciens

Ph. AZAM
Tél : 05 61 09 71 19
DJEB ELEC
Tél : 05 63 41 99 47

Gîte
Ch. JOANNY-SPADA
Tél : 06 12 46 14 20

Graphiste Webdesigner
T. AMEN
Tél : 06 25 17 62 81

Plombiers-chauffagistes
Ph. AZAM
Tél : 05 61 09 71 19

Sté Elecdel

Electricité, alarme, automatisation de portail
Tél : 05 61 84 24 70

Sté Elexis

Informatique industrielle et composants électroniques
pour l'aéronautique
Tél : 05 62 79 65 61

Patrick Taxi

Tél : 06 73 53 05 05

Artisans et sociétés payants leur taxe professionnelle à Bonrepos-Riquet

Publication :
Commune de Bonrepos-Riquet
En Mairie
Place Pierre-Paul-Riquet
31590 BONREPOS-RIQUET
Tél : 05 61 35 68 90
www.bonrepos-riquet.fr
mairie.bonrepos.riquet@wanadoo.fr

Directeur de Publication :
Jean-Paul MARONESE
Comité de rédaction :
Alexandrine LE DUIGOU, Yvon MARTIN, Philippe SEILLES
Charte graphique :
Mélissa SAINT-CLAIR-BRAUDE, Geoffroy BES
Photos :
André ALTINIER, Geoffroy BES

